

Berne, le 22 février 2017

Communiqué de presse

«**Handicap & politique 1/18**»

Vivre avec un handicap: le point de vue des proches

La Suisse compte 1,8 million de personnes handicapées. La responsabilité de leurs soins et prise en charge quotidienne incombe souvent à leurs parents, à leurs compagnes ou compagnons, voire à leurs enfants, dont les propres besoins ne sont pas prise en compte. Or, il arrive qu'une vie entière soit entière consacrée à un proche handicapé, sans que cette charge soit reconnue ou rémunérée.

L'apport économique des proches soignants et aidants est considérable, au point que notre système de santé ne pourrait tout simplement plus s'en passer. Mais lorsqu'il s'agit d'ausculter leur réalité quotidienne et de prendre en compte leurs propres besoins de soutien, ils passent toujours au second plan. La [présente édition de «Handicap & politique»](#) donne la parole à ces mères, enfants et conjoints, qui atteignent souvent leurs limites. C'est aussi cela, vivre avec une personne handicapée.

Côté politique sociale, on décèle quelques petites lueurs à l'horizon, comme un meilleur soutien aux enfants gravement malades ou lourdement handicapés que leurs parents soignent à la maison, ou un calcul plus équitable du degré d'invalidité pour les rentes AI des mères travaillant à temps partiel. En revanche, la réforme des prestations complémentaires (PC) dont le Conseil fédéral souhaitait pourtant «maintenir le niveau des prestations», ressemble de plus en plus à un vaste plan d'assainissement. La réalité quotidienne des personnes ayant besoin des PC sont absents des débats parlementaires.

Contact:

Catherine Rouvenaz, secrétaire romande

AGILE.CH Les organisations de personnes avec handicaps

031 390 39 39 / catherine.rouvenaz@agile.ch / www.agile.ch

AGILE.CH Les organisations de personnes avec handicap s'engage pour l'égalité, l'inclusion et la sécurité matérielle des personnes en situation de handicap depuis 1951. La faîtière défend les intérêts de ses 39 organisations membres en œuvrant pour l'élaboration d'une politique nationale du handicap. Ces organisations sont dirigées par les personnes concernées et représentent tous les groupes de handicap ainsi que leurs proches.